

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 septembre 1985

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

[Français]

### MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

#### LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DE LA NORBANQUE

**M. le Président:** L'honorable député de Hamilton Mountain (M. Deans), ayant été autorisé à proposer l'ajournement de la Chambre en conformité de l'article 31 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la question des difficultés financières de la Norbanque, en conséquence, la motion est la suivante.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain)** propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

[Traduction]

—Monsieur le Président, je songeais à la tenue d'un débat comme celui-ci depuis quelque temps déjà, mais plus particulièrement ces deux ou trois derniers jours. Je voudrais le situer dans une perspective quelque peu différente de ce qu'on attend peut-être. Il y a bel et bien une crise, mais celle que traverse le système bancaire a son égal dans le système parlementaire alors que nous cherchons un moyen de traiter des problèmes.

Comme le savent la majorité de ceux qui suivent l'actualité depuis un mois ou plus, le problème ne se limite pas à la Norbanque, un cas particulier mais non isolé; il comprend également la Banque Commerciale du Canada. La difficulté pour nous, c'est que nous avons une vague idée des ennuis qu'éprouvent ces établissements, mais la Chambre des communes, qui devra en définitive approuver sinon déterminer une solution au problème, n'obtient que peu de renseignements. On nous demande de prendre au jour le jour des décisions sur les événements qui bouleversent le système bancaire et plus particulièrement les deux banques en question, sans trop savoir ce qui se passe.

Je voudrais d'abord dire à la ministre d'État aux Finances (M<sup>me</sup> McDougall) que le problème, les difficultés ne retombent pas entièrement sur ses épaules. Je ne nie pas que l'on pourrait à bon droit considérer que certains des renseignements que nous lui réclamons ne relèvent pas de sa compétence. Il lui appartient cependant de fournir certains des renseignements que nous réclamons au sujet de ces deux établissements. A la suite d'une décision qu'elle a prise, semble-t-il, ces renseignements n'ont pas été et ne seront pas divulgués. Pourtant, aux

Communes et au comité qui sera formé et qui sera un organe des Communes, nous devons en arriver à une décision en nous fondant sur le peu de renseignements qui sont mis à notre disposition. C'est là-dessus que nous voulons insister ce soir, monsieur le Président.

Diverses sources dans les journaux font état des préoccupations des plus grands spécialistes en ce qui concerne la diffusion de l'information à l'heure actuelle. Le président de la Norbanque, par exemple, nous apprend que le gouvernement, de concert avec d'autres, n'a pas fourni le soutien nécessaire pour rendre cette institution plus viable et, du même coup, lui permettre de fonctionner normalement.

Si nous posons des questions pour établir la véracité de ces observations, les ministères nous fournissent des renseignements inutiles à notre quête de la vérité. A titre d'exemple, en fin de semaine dernière, nous avons laissé entendre que, compte tenu des circonstances devant lesquelles nous nous étions retrouvés du fait de la déclaration du président de la Norbanque, il conviendrait de demander au comité parlementaire des finances de siéger pendant la fin de semaine pour tâcher de découvrir la vérité.

Nous reconnaissons que c'était là une requête inhabituelle, que ce n'était pas là la façon normale de procéder, et pourtant le gouvernement nous a répondu qu'il n'avait pas à le faire, qu'il nous suffirait d'accepter que le comité étudie la question pour que tout s'arrange et que si l'on s'entendait sur le mandat proposé au *Feuilleton des avis*, le comité des finances pourrait se mettre à la tâche et examiner ces questions.

Mais comme le sait pertinemment le ministre, l'ennui, c'est qu'on ne nous fournit pas les renseignements que réclament les députés de l'opposition en particulier, et aussi, je le pense bien, de nombreux députés de l'arrière-ban du côté du gouvernement. Par conséquent, si nous approuvions ce mandat dans son libellé actuel, nous paralyserions les tentatives du comité d'aller au fond de ce problème fort grave. Nous nous en sommes rendu compte, et nous avons compris que les pourparlers se poursuivaient. Nous étions bien au courant des difficultés éprouvées non seulement par le gouvernement, mais aussi par les banques visées et d'autres intéressés qui font des affaires avec les banques depuis de nombreuses années. Nous avons décidé qu'au lieu d'insister sur le renvoi au comité des dossiers et de la BCC et de la Norbanque, il conviendrait de tenir compte de la recommandation du président et de faire tenir au comité parlementaire une séance extraordinaire.